



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 SEPTEMBRE 2019

OBJET :
PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

L'an deux mille dix-neuf, le, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le seize septembre 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE.

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX (donne pouvoir à Valérie PIERRES), Eric CUENOT (donne son pouvoir à Damien GUIBOUT), Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération n° 2017.10.06 en date du 15 janvier 2018 relative à la modification du tableau des effectifs avec suppression d'emploi,

Vu le budget communal,

Considérant le tableau des emplois actuel,

Considérant la nécessité de supprimer et de créer un poste administratif,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune du 1^{er} septembre 2019 afin de prendre en compte les modifications,

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

DÉCIDE de SUPPRIMER à dater Du 1^{er} septembre 2019 le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
DECIDE de CREER à dater du 1^{er} septembre 2019 le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

ADOPTÉ le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} septembre 2019

Cadres d'emplois et grades	durée hebdomadaire
- rédacteur principal de 1 ^{er} e classe	Temps complet
- adjoint administratif territorial	Temps complet
- adjoint administratif territorial	Temps non complet
- adjoint technique territorial	Temps non complet
- adjoint technique territorial	Temps complet

Le Maire,

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.